

# Société féodale<sup>5</sup>

## Hommages à Guillaume Cliton, comte de Flandre, en 1127

« Le 7 des ides d'avril, un jeudi [jeudi 7 avril], des hommages furent de nouveau rendus au comte [...]. En premier lieu, ils firent les hommages de la façon suivante. Le comte demanda [au futur vassal] s'il voulait devenir son homme sans réserve, et celui-ci répondit: « Je le veux »; puis, ses mains étant jointes dans celles du comte, qui les étreignit, ils s'allièrent par un baiser. En second lieu, celui qui avait fait hommage engagea sa foi en ces termes: « Je promets en ma foi d'être fidèle, à partir de cet instant, au comte Guillaume et de lui garder contre tous et entièrement mon hommage, de bonne foi et sans tromperie. » En troisième lieu, il jura cela sur les reliques des saints. Ensuite, avec la verge qu'il tenait à la main, le comte leur donna les investitures, à eux tous qui, par ce pacte, lui avaient promis sûreté, fait hommage et en même temps prêté serment. »

Galbert de Bruges, *Histoire du meurtre de Charles le Bon, comte de Flandre*, éd. H. Pirenne, Paris, 1891, p. 89 (trad. R. Boutruche, *Seigneurie et Féodalité*, Paris, Aubier, 1959, t. I, p. 335).

---

Ce texte provient de l'Histoire du meurtre de Charles le Bon, par Galbert de Bruges. Le 2 mars 1127, le comte de Flandre Charles le Bon était assassiné à Bruges. Scandalisé par ce meurtre, un clerc de la ville, déjà âgé, entreprend sur-le-champ de raconter les événements qui, depuis l'avènement de Charles le Bon en 1119, ont conduit à sa mort. Galbert reprend la plume l'année suivante pour décrire les problèmes de succession qui se déroulèrent en Flandre jusqu'en juillet 1128. Récit d'un témoin oculaire, l'Histoire du meurtre de Charles le Bon n'a pourtant eu qu'une très faible diffusion au Moyen Âge et ne nous est parvenue que par des copies dont les plus anciennes, conservées à Arras et à Paris, datent du 1er siècle. Très utilisé par les historiens, ce texte relate la cérémonie des hommages rendus au successeur de Charles le Bon, Guillaume Cliton, suivant un rituel qui a valeur d'exempte. Le vassal fait d'abord hommage par la parole et le geste; il engage ensuite sa foi en prononçant un serment de fidélité. En retour, le seigneur procède, par la remise d'un objet symbolique – ici la verge –, à l'investiture du fief concédé au vassal.

---

5 Voir annexe 5 (Tapisserie de Bayeux)

Le document parle de lui-même, comme témoin des violences exercées par les seigneurs sur l'ensemble de la société. Il montre à la fois l'effort tenté par l'Église, avec l'appui du roi, pour imposer des limites à la violence, et la faible portée pratique de cet effort, en raison des nombreuses clauses restrictives qui sont prévues.

---